



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'URBANISME # 128-2018-A20 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement d'urbanisme, modifiant le règlement de lotissement, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 février 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement de modification # 128-2018-A20 (P) et intitulé *Règlement amendant le règlement de lotissement # 128-2018-L de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin d'ajouter la notion de servitude dans la cession ou versement des frais de parcs et une modification en droits acquis.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 mars 2024, à 18 h 30 à la Salle du conseil. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement portant sur l'ajout de la notion de consentement de servitude comme versement dans le calcul des frais de parcs et l'ajout d'une situation de droits acquis lors d'une opération cadastrale initiée par la Ville impliquant une rue existante.
3. Le projet de règlement # 128-2018-A20 (P) peut être consulté sur le site Internet municipal au : <https://lacmasson.com/services-aux-citoyens/plan-durbanisme> dans la section *Projet de modification de règlements d'urbanisme.*
4. Le projet du règlement # 128-2018-A20 (P) ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 22 février 2024.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 22 février 2024, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 22 février 2024.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____